INFOS PLUS

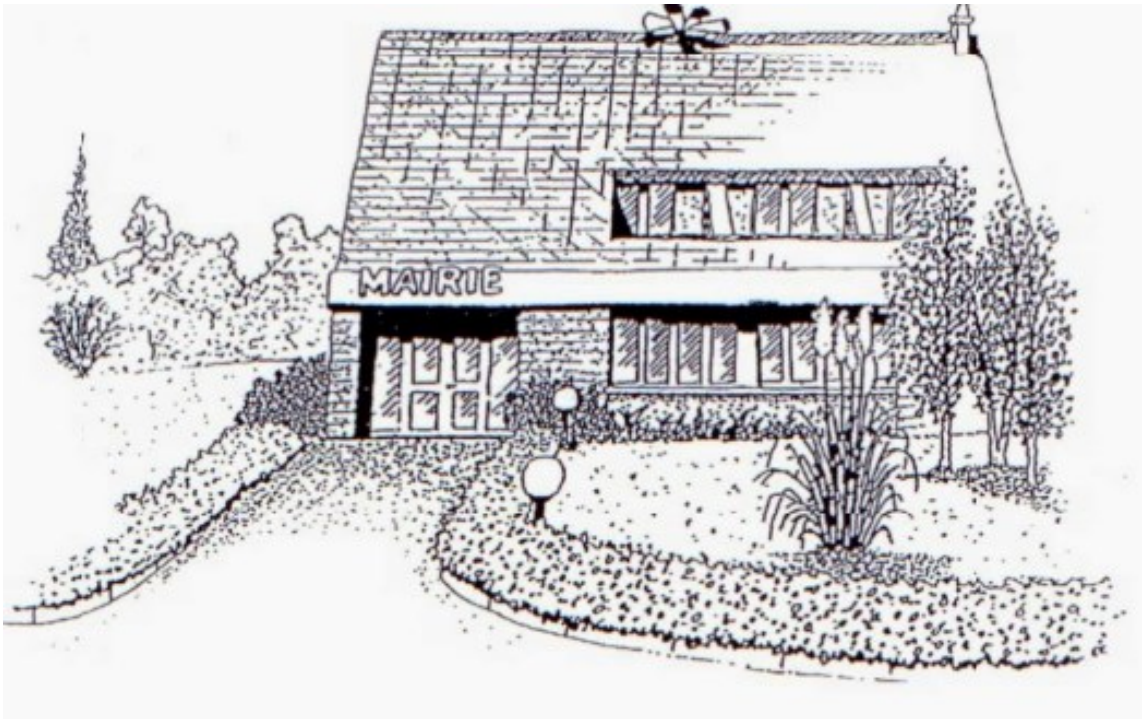

JANVIER - FEVRIER - MARS 2019 N° 180

Sommaire :

- ***Le mot du Maire p 3 à 4***
- ***Actualités p 5***
- ***L'Infos Plus a 30 ans p 6***
- ***Causerie sur G. Bernanos p 6***
- ***La vie communale p 7 - 14***
  - ◊ *Conseils municipaux* ***p 7 - 9***
  - ◊ *Communauté de Communes* ***p 9***
  - ◊ *Syndicat départemental des énergies 36* ***p 10***
  - ◊ *Concours des Maisons, fermes et jardins fleuris* ***p 10***
  - ◊ *Collège d'Ecueillé* ***p 11***
  - ◊ *L'Itep Moissons Nouvelles* ***p 11***
  - ◊ *Fusion des syndicats des eaux* ***p 12***
  - ◊ *Commémoration du 8 mai* ***p 12***
  - ◊ *EPHAD Béthanie* ***p 13***
  - ◊ *Le train du Bas-Berry - Fêtes de Pâques* ***p 13***
  - ◊ *La Bouinotte - Séance de dédicaces* ***p 13***
  - ◊ *Lutte contre les moustiques* ***p14***
  - ◊ *L'Amicale des Parents d'Elèves du RPI* ***p 14***
- ***La vie associative p 15 - 22***
  - ◊ *L'Union Sportive de Pellevoisin* ***p 15***
  - ◊ *Association de pêche L'Épinoche* ***p 16***
  - ◊ *L'Union Musicale de Pellevoisin* ***p 16***
  - ◊ *La Société de Chasse* ***p 17***
  - ◊ *La Société de Saint Vincent* ***p 17***
  - ◊ *Les Anciens Combattants* ***p 18 - 19***
  - ◊ *Le Club de l'amitié* ***p 20***
  - ◊ *Le Relais des Pas Sages* ***p 21***
- ***Notes d'histoire locale p 22 - 25***
  - ◊ *La tuilerie* ***p 22 - 25***
  - ◊ *Photo de classe de 1904* ***p 25***
- ***Jardin d'agrément et potager p 26***
- ***Page pratique p 27- 31***
  - ◊ *Mémento permanences* ***p 27***
  - ◊ *État civil* ***p 28***
  - ◊ *Dates à retenir* ***p 28***
  - ◊ *Calendrier des randonnées* ***p 29***
  - ◊ *Collecte des ordures ménagères* ***p 29***
  - ◊ *Pellevoisin d'hier et d'aujourd'hui* ***p 30***
  - ◊ *Offre d'emplois* ***p 30***
  - ◊ *CDAD* ***p 31***

Le mot du Maire

Chers administrés,
Chers amis,

Avril déjà arrivé…

Le budget vient de se concrétiser le jour même où nous avons reçu les dotations de l'Etat (Dotation globale de Fonctionnement DGF). Nous l'avions préparé en tenant compte des sommes reçues l'an dernier, année où il avait baissé fortement. Je vous rappelle que nous avions été amputés de près de 30 000 € (- 11,5%), alors que nos besoins croissaient compte tenu des investissements à réaliser, soit imprévus comme la Boucherie par exemple, soit en cours tels que l'éclairage solaire et l'éclairage public pour lesquels l'offre de subvention était telle que nous n'avions pas le droit de passer à côté de telles opportunités qui ne se représenteront pas de sitôt ! Attendre, concernant ces trois réalisations eût été une erreur grave ! Concernant le Foyer Rural, nous avons pu fournir un « produit fini à 95% » grâce là encore à des arbitrages. Cette année, la DGF est augmentée de 15 000€, compensant un peu l'importante baisse de l'an dernier !
Le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 ont été adoptés à l'unanimité.
Cette année encore, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés.
Cette année sera plus calme au niveau des investissements, mais nous ne resterons pas inactifs compte tenu des travaux qui restent à réaliser.
Par exemples :
- La vaisselle et quelques aménagements pour finaliser l'aménagement du Foyer à 100 %,
- La grosse tondeuse qui va être changée,
- La réfection de la salle de réunion de la Gare qui en a bien besoin,
- Nous allons entamer un programme pluriannuel de réfection des rues de Pellevoisin.
- Nous devons trouver un local plus grand pour les Pellevoi'Zicos qui sont trop à l'étroit dans l'actuelle salle compte tenu de l'augmentation du nombre de musiciens, ce qui est plutôt une excellente nouvelle !
A propos « local », je rappelle que celui situé au 15 rue Jean Giraudoux sera mis à la disposition du premier artisan, commerçant, profession libérale qui en fera la demande ; dans ce cas, le club de l'Amitié qui l'utilise depuis quelque temps se fera un plaisir de retrouver son

Foyer Rural refait aux normes dont l'accessibilité, sans oublier la climatisation et un parking sûr et tranquille !

Côté Personnels, un nouvel agent administratif prendra son poste le 2 mai 2019 et épaulera Sophie qui prend le poste de Nicole qui part à la retraite (29 personnes avaient candidaté pour ce poste). Le remplacement de Philippe Huguet est en cours (10 candidat(e)s).
Nous leur souhaitons d'ailleurs une excellente et longue retraite !

Certains d'entre vous ont vu ou entendu parler de la publicité qui a été faite sur une grande chaîne de télévision au sujet de notre besoin de médecin ? Pour mémoire, vous pouvez retrouver ce reportage diffusé le mercredi 20 mars 2019 pendant le journal de 13 h 00. Des contacts ont été pris.
Vous avez vu sans aucun doute la banderole que l'esthéticienne a fait réaliser et qui la situe plus précisément. Je rappelle que vous la trouvez au 1er étage de la Maison de Santé Pluri-disciplinaire !

Les grandes vacances vont vite arriver, et n'oubliez pas que cette année la « Fête de la Vapeur » est de retour les 03 et 04 août avec son énorme besoin de bénévoles. Le syndicat d'initiatives compte sur VOUS. Même si vous ne pouvez offrir qu'une seule demi-journée, vous serez les bienvenu(e)s ! Contactez le Président au 06.09.99.39.43 pour vous inscrire.
Un grand MERCI d'avance !

Un mot sur l'eau potable : l'hiver et le printemps n'ont pas été suffisamment pluvieux pour amener les nappes au niveau requis, particulièrement après la sécheresse de l'an dernier, et il va falloir faire attention à nos utilisations. Restez à l'écoute des informations qui seront diffusées et merci de les observer. La ressource n'est pas inépuisable ! L'étude patrimoniale de notre réseau d'eau potable (ex Syndicat des eaux Ecueillé-Pellevoisin) n'est pas terminée, les résultats concourront, après travaux, à une meilleure gestion-utilisation de cette ressource vitale.

Notre prochain rendez-vous avec Info + sera début juillet ; A ce sujet, je tiens à remercier M. Claude ROUX pour son investissement dans la rédaction, la correction et la distribution de votre Infos Plus qui a fêté son 30ème anniversaire en 2018 (page 6).

Je vous souhaite un très bon printemps et une très bonne lecture de ce numéro.

Le Maire

Actualités

Le jour des élections européennes 2019 approche : le 26 mai 2019

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour.

Nombre de sièges
Les Français éliront 79 députés, soit le nombre de sièges attribués à la France au Parlement européen. En raison du Brexit, ce nombre a légèrement augmenté par rapport à 2014 (72 sièges à l'époque).

Mandat des députés
Les députés sont élus au Parlement européen pour un mandat de 5 ans.

Documents
Pour pouvoir voter, il faut se présenter à son bureau de vote avec un justificatif d'identité. Sont valables la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, mais aussi la carte vitale ou même le permis de chasse dès lors que la photographie de l'électeur figure sur ces titres.
La carte électorale n'est pas obligatoire. Il est donc possible de voter même en cas de carte électorale perdue.
Il est possible de voter simplement muni de sa carte d'électeur dans les petites communes de moins de 1000 habitants.

Horaires des bureaux de vote au Foyer rural
Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la commune de Pellevoisin :
http://pellevoisin.fr/

et sur la page Facebook :

https://www.facebook.com/Pellevoisin36180/

Le 30ème anniversaire de l'Infos Plus

Lorsque, en 1988, M. Bernard Jollet succéda à M. Amédée Renault qui avait décidé de passer le relais après 35 années à la tête de la commune, l'une de ses premières décisions fut de doter Pellevoisin d'un outil de communication. Le bulletin municipal allait naître sous le nom d'Infos Plus.

Le Mot du Maire, la vie communale, la vie associative, la page pratique et notes d'histoire locale alimentées pendant de nombreuses années par M. Amédée Renault, constituaient les cinq rubriques. Il s'est un peu enrichi grâce aux apports de quelques administrés témoignant leur intérêt pour ce bulletin à parution bimestrielle et aux articles de la NR.

Cette périodicité a été quelque peu modifiée, Infos Plus étant aujourd'hui distribué quatre fois par an depuis le n° 176.

Que de changements depuis le premier numéro à une époque où l'informatique n'avait pas fait encore son entrée à la mairie , une véritable révolution !

La maquette nécessitait la recherche de tous les articles à insérer, leur rédaction en dactylographie, des photos qu'on allait reproduire à la photocopieuse.

Suivaient une première réunion pour la réalisation de la maquette avec quelques volontaires qui, armés de ciseaux, de règles, de stylos et de tubes de colle, se chargeaient de la mise en page sur des feuilles A4 (pas facile d'éviter les blancs), puis une seconde pour la confection et l'agrafage des bulletins par une dizaine de personnes effectuant des tours de table; un souvenir un peu folklorique !

(Les utilisateurs d'un ordinateur peuvent consulter leurs Infos Plus en couleur en se rendant sur la rubrique Infos Pratiques du site de la commune : pellevoisin.fr)

Causerie sur Bernanos

Présentation de l'œuvre de
M. Georges Bernanos par M. Bruno Daugeron
le jeudi 2 mai 2019, à 18 h 00,
salle du Foyer rural.

Entrée libre et gratuite.

La vie communale

Conseil Municipal du 18 janvier 2019

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard SAUGET, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le 12/01/2019.

1 - Création d'une ligne de trésorerie - Emprunt

Vu que les subventions attendues fin 2018 n'ont pas encore été versées alors que les marchés ont été terminés fin 2018, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de souscrire auprès du Crédit Mutuel du Centre une ligne de Trésorerie de 150.000,00 € pour un an.

2 - Mise à jour des tarifs 2019 du Foyer rural

Après plusieurs remarques sur les tarifs au-delà de deux jours, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'abroger sa délibération du 5 octobre 2018, et de modifier les tarifs de location et d'accorder une location gratuite par an aux associations de la commune de Pellevoisin.

3 - La salle du Foyer rural – Adoption d'un règlement de location et d'utilisation

Considérant la proposition d'un règlement de location de la salle du Foyer rural et de son utilisation, le Conseil municipal a voté un règlement de location et d'utilisation de location de la salle du Foyer rural à compter de janvier 2019.

4 - Fédération APAJH 36 – Service Top Repas - Adoption du règlement de subvention de janvier à décembre 2019

Considérant la nouvelle convention avec l' APAJH.36 pour le service de portage de repas à domicile, le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1,18 euro pour l'année 2019 par habitant pour la prestation du service Top'Repas.

5 - Maison de Santé Pluridisciplinaire – Cabinet de l'orthophoniste – Demande de dégrèvement des charges locatives

Vu la demande de l'orthophoniste d'un dégrèvement des charges locatives 2018 car le cabinet est inoccupé depuis le 7 décembre 2017, le Conseil municipal décide que, conformément au bail, les loyers des 6 prochains mois devront être honorés et que les charges locatives 2018 ne seront pas payées par la locataire.

6 - Modification du tableau des effectifs au 1er février 2019

Considérant la demande de promotion interne demandée pour l'adjoint administratif principal 1ère classe au grade de rédacteur territorial au 1er février 2019, le Conseil municipal décide la création des postes nécessaires.

7 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Commission de contrôle des listes électorales

Suite à la remarque faite par la Préfecture sur l'impossibilité qu'un adjoint au maire ayant déjà délégation puisse siéger à cette commission, le Conseil municipal décide de désigner à la Commission de contrôle des listes électorales comme délégué titulaire, M. RABIER Daniel, et comme délégué suppléant, M. DOUBLIER Denis.

8 - Indemnité de conseil et de concours du receveur municipal de Châtillon sur Indre

Vu que la trésorerie de Buzançais a été fermée au 31 décembre 2018 et que la commune de Pellevoisin a été rattachée au 1er janvier 2019 à la Trésorerie de Châtillon-sur-Indre, le Conseil municipal décide d'allouer au Receveur municipal de la Trésorerie de Châtillon-sur-Indre les indemnités de conseil et de confection budgétaire.

9 - Vente des anciennes chaises du Foyer rural

Considérant que des nouvelles chaises ont été achetées pour aménager le Foyer rural, le Conseil municipal décide de vendre les anciennes chaises du Foyer rural au prix de 3 euros l'unité ou 2 euros par lot de 10.

Conseil Municipal du 22 mars 2019

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Gérard SAUGET, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le 15/03/2019.

1 – Transfert des charges de personnel 2018 du budget principal au budget Maison médicale en 2019

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de transférer pour 2018 la charge d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour le ménage de la maison de santé pluridisciplinaire du budget communal au budget de Maison médicale à l'article 6413 pour 2.868,04 € et à l'article 6451 pour 1.196,60 €.

2 – Budgets annexes

Assainissement

Vote du compte administratif 2018 : Le compte administratif 2018 s'est clôturé avec un excédent total de 257.578,00 €.

Vote du compte de gestion 2018 : Le compte de gestion 2018 a été approuvé par le Conseil municipal.

Vote de l'affectation des résultats 2018 : A l'unanimité, l'excédent d'exploitation de 2018 de 158.048,88 € sera affecté en recettes d'exploitation du budget 2019 et que l'excédent d'investissement de 2018 de 99.529,12 € sera reconduit en recettes d'investissement du budget 2019 .

Vote du budget primitif 2019 : A l'unanimité, le budget primitif 2019 est voté pour 560.545,88 € soit 176.048,88 € en dépenses et recettes d'exploitation et 384.497,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Maison médicale

Vote du compte administratif 2018 : Le compte administratif 2018 s'est clôturé avec un déficit de 4.037,93 €.

Vote du compte de gestion 2018 : Le compte de gestion 2018 a été approuvé par le Conseil municipal.

Vote de l'affectation des résultats 2018 : A l'unanimité, le Conseil municipal décide que l'excédent de clôture de fonctionnement de 2018 de 562,24 € sera, au budget 2019, affecté en recettes d'investissement, que 4.037.93 € sera affecté au compte 1068 en recettes d'investissement et que le déficit de clôture d'investissement de 2018 de 4 600,17 € sera reconduit en dépenses d'investissement du budget 2019.

Vote du budget primitif 2019 : A l'unanimité, le budget primitif 2019 est voté pour 55.439,32 € soit 38.944,86 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 16.494,46 euros en dépenses et recettes d'investissement.

Legs Louart

Vote du compte administratif 2018 : Le compte administratif 2018 s'est clôturé avec un excédent de 71.283,13€.

Vote du compte de gestion 2018 : Le compte de gestion 2018 a été approuvé par le Conseil municipal.

Vote de l'affectation des résultats 2018 : A l'unanimité, le Conseil municipal décide que les restes à réaliser 2018 seront reportés en recettes d'investissement pour 22.000 €, que le déficit de clôture d'investissement de 9.809,02 € sera reconduit en dépenses d'investissement, que l'excédent de clôture de fonctionnement de 81 092,15 € sera reconduit en recettes de fonctionnement au budget 2019.

Vote du budget primitif 2019 : A l'unanimité, le budget primitif 2019 est voté pour 190.581,15 € soit 127.092,15 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 63.489,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Suppression du budget annexe Legs Louart au 31/12/2019 et son intégration dans le budget principal communal au 01/01/2020.

Conseil Municipal du 4 avril 2019

Les membres du Conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Gérard SAUGET, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le 28/03/2019.

1 - Commune – Décisions budgétaires :

Vote du Compte Administratif 2018 : Le compte administratif 2018 s'est clôturé avec un excédent total de 81.604,03 €.

Vote du compte de gestion 2018 : A l'unanimité, le compte de gestion 2018 a été approuvé par le Conseil municipal.

Vote de l'affectation des résultats 2018 : A l'unanimité, l'excédent de fonctionnement de 2018 de 239.564,51€ sera entièrement affecté en recettes de fonctionnement du budget 2019 et que le déficit d'investissement de 2018 de

157.960,48 € € sera reconduit en dépenses d'investissement du budget 2019.

Vote des taux des 3 taxes directes pour 2019 : A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux et vote pour 2019.

Vote du budget primitif 2019 : A l'unanimité, le budget primitif 2019 est voté pour 1.824.708,40 € soit 975.415,51 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 849.292,89 € en dépenses et recettes d'investissement.

2 – Vote des subventions aux associations en 2019 :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter les subventions suivantes : Association des AFN - 100 €, Amicale des Parents d'élèves du RPI Pellevoisin – Heugnes - 300 €, Amicale des Personnels administratifs (ADATI) - 50 €, Amicale des Sapeurs-Pompiers - 450 €, Association de Pêche « L'Epinoche » Pellevoisin - 250 €, BIP TV - 50 €, CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle - 50 €, Club de l'Amitié de Pellevoisin - 300 €, Ecole de Musique - 5.091 €, Indre Nature - 50 €, Prévention routière - 50 €, Relais des Pas Sages - 1.000 €, Société de Chasse Pellevoisin - 250 €, le Souvenir Français - 100 €, Union Musicale de Pellevoisin - 1.500 € et Syndicat d'Initiative - 3.000 € .

3 - Une subvention exceptionnelle au syndicat d'initiative :

Suite à l'organisation de plusieurs manifestations par l'intermédiaire du Syndicat d'initiative, le Conseil municipal lui accorde une subvention exceptionnelle de 2.679,35 € pour le remboursement de la moitié des frais engagés.

Communauté de communes d'Ecueillé-Valençay

Des partenariats pour l'emploi

La Communauté de communes Ecueillé-Valençay a signé une convention de partenariat d'une part avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, et d'autre part, avec la Chambre de commerce et de l'industrie de l'Indre. La valorisation des métiers, l'innovation dans les filières, l'accompagnement dans la formation, la recherche de financements, le repérage des entreprises en difficulté et la facilitation de la transmission constituent les principales ambitions de ces partenariats. Concrètement, seront organisées des réunions annuelles à destination des artisans, commerçants et industriels, des permanences mensuelles d'un agent de la Chambre de métiers et de l'artisanat sur le territoire le deuxième jeudi de chaque mois, la diffusion d'informations utiles par courriel ou grâce à la *Lettre éco*.

Des suivis individualisés sur demande seront également possibles.

Contact : Adélaïde Van Der Ploeg, tél. 02.54.00.34.57

Source *N/R*

Syndicat départemental d'énergies de l'Indre (SDEI)

Contrat à près de 1,5 million d'euros pour une meilleure électricité

Le Comité territorial du Pays de Valençay en Berry s'est tenu à la salle du foyer rural de Pellevosin, en présence du Président du Comité, Jean-Pierre Chêne, et du président du Syndicat départemental d'énergies de l'Indre (SDEI), Jean-Louis Camus. C'était l'occasion de présenter aux délégués du SDEI du territoire le programme des travaux pour l'année, d'un montant total de 1.492.200 €.

Le Président a aussi présenté le nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, signé le 6 février. Ce contrat permet de prendre en compte les nouveaux enjeux énergétiques pour garantir aux usagers une bonne qualité de desserte électrique. Il est financé les communes du Pays, qui paient les montants suivants : Bagneux, 84.000 € ; Baudres, 41.880 € ; Brion, 82.800 € + 16.380 € ; Faverolles, 222.840 € + 22.320 € ; Fléré-la-Rivière, 59.400 € ; Fontguenand, 44.700 € ; Heugnes, 50.880 € ; Lye, 107.400 € ; Palluau-sur-Indre, 57.840 € ; Rouvres-les-Bois, 179.160 € ; Val-Fouzon, 37.560 € + 31.680 € ; Valençay, 145.200 € ; Vic-sur-Nahon, : 34.320 € ; Villegouin, 44.000 € + 99.000 € ; Villentrois, 45.720 € + 84.720 €.

Contact : Carole Monot, tél. 02.54.61.59.59 ; courriel : direction@sdei36.com

N.R.

Mairie de Pellevoisin

Concours 2019 des maisons, fermes & jardins fleuris

Inscriptions à la mairie avant le 31 mai 2019 dernier délai.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone, vous devez venir en mairie pour compléter le formulaire auquel votre RIB sera joint.

Collège d'Ecueillé - La cité scolaire prend forme

La réunion d'information a eu lieu mardi soir, à la salle des fêtes.

A la salle des fêtes d'Écueillé, avait lieu la présentation de la cité scolaire. Une grande première dans le département, pour éviter la fermeture du collège.

Le Président du Conseil départemental, Serge Descout ; le Vice-président chargé des collèges, Gérard Mayaud ; les Conseillers départementaux, Claude Doucet et Mireille Duvoux ; l'adjoint au Dasen ; l'Inspecteur d'Issoudun ; des enseignants ; les principales des collèges d'Écueillé et Valençay ; des élus et des parents, étaient présents. *« Il y a une réelle volonté de travailler ensemble, pour les écoles, le collège, avec les enseignants et les professeurs. L'Inspection académique a annoncé qu'un poste d'assistant d'éducation supplémentaire allait être débloqué »*, a expliqué le Maire d'Écueillé, Jean Aufrère.

Les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire prochaine, selon le Président Descout. La journée-type des élèves de CM1 et de CM2, soit vingt-cinq enfants, a été présentée. Les enseignants ont détaillé les projets pédagogiques pour les élèves de 6e, CM1, CM2, ainsi que le projet commun Erasmus. La rentrée 2019-2020 devrait donc s'effectuer dans un lieu flambant neuf.

N.R.

Les Itep se rencontrent autour du badminton

Les jeunes de l'Itep de Pellevoisin et leurs encadrants.

Le gymnase d'Écueillé a accueilli une rencontre inter-établissements des Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (Itep), de la région Centre, ainsi qu'un Itep du Mans. Soixante-dix jeunes et une vingtaine d'encadrants étaient présents sur la journée, autour d'un tournoi de badminton. *« Participer à ces journées inter-établissements est important pour nos jeunes ; ils se rencontrent dans divers sports. Ce sont des échanges, des partages intéressants pour eux »*, précisait un éducateur de Pellevoisin. Un repas commun a été servi à la salle des fêtes, avant la reprise de la compétition.

N.R.

Nouveau syndicat des eaux

Le nouveau bureau avec, au premier rang le président et les quatre vice-présidents.

Le Syndicat des eaux du Boischaut-Nord est la nouvelle collectivité, suite à la fusion de quatre syndicats d'eau potable, avec 8. 400 abonnés et 13.580 habitants sur 23 communes dont 2 du Loir-et-Cher. Le 9 janvier 2019, en mairie de Valençay, se tenait la réunion du comité syndical avec l'installation des délégués (1 par commune soit 23 délégués).

M. Alain Ravoy a été élu Président à l'unanimité. Élection de quatre Vice-présidents : M. Christian Saux, secteur de Villentrois-Lye-Couffy-Châteauvieux ; M. Bruno Taillandier, secteur de Luçay-Faverolles ; : M. Gérard Sauget, secteur d'Écueillé-Pellevoisin ; M. Jeannot Fouleau, secteur de Valençay. Tous élus à l'unanimité.

Source N.R.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Le Maire et le Conseil municipal, le Président et les membres de l'Union Locale des Anciens Combattants, vous invitent à participer nombreux à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 qui se déroulera comme suit :

- A partir de 10 h, au Foyer rural, galette et vin d'honneur pour les élus, les Anciens Combattants, les musiciens et les pompiers ;
- 11 h : office religieux ;
- Vers midi, cérémonie au monument aux morts ;
- Repas au restaurant « Chez Babette », inscriptions jusqu'au 1er mai au 02.54.39.03.78 ou au 02.54.39.02.14.

La présence de jeunes à tout ou partie de cette manifestation serait vivement appréciée des élus et des Anciens Combattants.

EHPAD Béthanie

Le Train du Bas Bery

« Fêtes de Pâques »

Séance de dédicaces

La Bouinotte vient d'éditer un ouvrage sous le titre « La Berri' Le Grand Quiz » au prix de: 14,50€.

A l'origine, Jean Huguet qui a réalisé ce livre-jeu quiz consacré à La Berrichonne, club aujourd'hui professionnel ; 420 questions pour tester ses connaissances sur le club-phare de l'Indre.

Jean Huguet, dit Jeannot, n'est pas un inconnu à Pellevoisin puisqu'il y a pratiqué le football au sein de l'Union Sportive où il n'a laissé que de bons souvenirs.

Il sera au Bar-Tabac Le Coudray le mardi 30 avril de 10 h 00 à 12 h 30 pour une séance de dédicaces à l'occasion de laquelle il aimerait retrouver ses anciens coéquipiers et amis de Pellevoisin.

Lutte contre les moustiques

Le décret du 29 mars 2019 précise les missions de surveillance et d'interventions pour prévenir les épidémies transmises par les moustiques.
En janvier 2019, le moustique tigre a été repéré ou installé dans plus de la moitié des départements. Cet insecte piqueur est le vecteur de maladies (chikungunya, dengue, fièvre jaune, zika) qu'il convient de prévenir et d'endiguer.
Ce décret donne compétence au Maire pour agir contre les moustiques dans sa commune pour l'information de la population sur les mesures préventives à mettre en place, le traitement et le contrôle des mares communales susceptibles de faciliter le développement des insectes vecteurs par exemple.
Il donne également au Maire des pouvoirs concernant les mares privées ; il prescrit aux propriétaires de mares et fossés à eaux stagnantes établis dans le voisinage des habitations d'appliquer les mesures nécessaires pour lutter contre le développement des moustiques et, en cas de refus ou de négligence, il doit prévenir le Préfet.
Un point important : s'agissant des épaves de voitures laissées sur des propriétés privées, qui, par les eaux stagnantes qu'elles renferment souvent, peuvent être un foyer épidémiologique. Le Maire dispose de la possibilité de les faire évacuer et lui permet de mettre en demeure le maître des lieux de faire cesser ce trouble, notamment en remettant le véhicule à un centre de véhicules hors d'usage agréé. Le délai imparti doit être d'au moins 15 jours. Faute d'exécution, le Maire peut, aux frais du contrevenant, faire enlever et traiter le véhicule.

L'Amicale des Parents d'Elèves

Le loto est un grand classique des animations hivernales. L'amicale des parents d'élèves du RPI Pellevoisin-Heugnes n'échappe pas à la règle !

Son loto a eu lieu le dimanche 10 mars à la salle des fêtes d'Ecueillé. Les participants, qu'ils soient amateurs, spécialistes, novices ou débutants, se sont rassemblés dans une ambiance bon enfant pour tenter compléter leurs cartons. Entre les parties, ils ont pu se régaler de crêpes et de gâteaux confectionnés par les parents d'élèves.

Autre activité traditionnelle au début du printemps : le carnaval !
Samedi 6 mars, enfants, parents et grand-parents, déguisés sur te thème « Autour du Monde » sont passés entre les gouttes. Le défilé, rondement mené par les Pellevoizicos, nous a conduits à la maison de retraite Béthanie puis à la salle de la gare sous une pluie de confettis.

Avec l'aide de l'amicale des sapeurs pompiers, nous avons brûlé le Bonhomme Carnaval, symbolisant ainsi la fin de l'hiver. Pour finir, nous avons partagé un délicieux goûter.
Merci à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de cet après-midi festif.

Actuellement, l'APE travaille à l'organisation d'une chasse aux œufs le samedi 27 avril autour de l'étang de Pellevoisin et de la **fête de l'école le dernier week-end de juin.**

La vie associative

L'Union Sportive

Randonnée toujours prisée des randonneurs

L'équipe de bénévoles

Traditionnellement, la randonnée pédestre organisée par l'Union Sportive de Pellevoisin sous l'égide de l'UFOLEP clôt le mois de janvier.
Le dimanche 27 janvier donc, les amoureux de la nature et adeptes de la marche à pied se sont retrouvés pour partir à la découverte de cette commune du Boischaut Nord.
En dépit d'une météo incertaine, ils étaient encore 265 à avoir répondu à l'invitation de Jacques Rouet et de son équipe de bénévoles à s'élancer sur des parcours adaptés aux possibilités de chacun. Ils représentaient 45 clubs qui trouvaient la récompense de leur participation lors de la remise des coupes précédant le vin d'honneur offert par la commune ; il s'agit de Buzançais, Vineuil, Le Poinçonnet, Le Fontchoir, Barilla et Ecueillé.
Tous avaient apprécié les deux ravitaillements dont le boudin du boucher nouvellement installé et le nouveau « look du Foyer Rural ».
On ne saurait oublier la participation de Maurice Lacoste, de loin le plus âgé avec ses 94 ans.

L'USP

Association de Pêche L'Epinoche

Saison de pêche 2019

Après l'ouverture de pêche à la truite sur la rivière du Nahon, voici la saison de pêche à l'étang des Buissons. Comme les années précédentes, la pêche ouvrira le 1er mai. Pour le mois de mai, elle sera ouverte uniquement le dimanche (jusqu'au 26 mai) et réservée exclusivement aux détenteurs de cartes annuelles. A partir du 27 mai, la pêche sera ouverte tous les jours pour tout type de carte (annuelle ou journalière) et ce jusqu'au 31 octobre.
Pour 2019 l'alevinage réalisé pour l'étang est le suivant : carpes : 504 kg, tanches : 160 kg, gardons : 150 kg, brochets : 40 kg
Les cartes sont à retirer au Bar-Tabac « Le Coudray ». Un règlement vous sera remis à cette occasion.

L'Union musicale - Les Pellevoi'zicos

L'Apéri'zik : Les Pellevoi'zicos enchantent

Samedi 30 mars 2019, les Pellevoi'zicos ont mis de l'ambiance, au foyer rural de Pellevoisin, pour leur nouveau programme 2019, à l'occasion de l'Apéri'zik. Un concert accompagné d'un apéritif dînatoire qui a réuni un public venu nombreux.

C'était également l'occasion d'entendre les élèves de l'école de musique pour leur audition en guitare, percussion, trombone, trompette, saxophone et piano.

L'Union musicale

Société de Chasse

La société de chasse fête ses 50 ans

Le 18 janvier 1969, la société communale de chasse de Pellevoisin était déclarée par son président-fondateur, M. Albert Tréfault. Son but était de *« fournir aux chasseurs le gibier dont ils sont privés, ceci en effectuant un repeuplement convenable, de protéger ce gibier par la destruction des nuisibles et enfin d'organiser le plaisir de la chasse d'une manière sensée ».*

Trois présidents se sont succédé : M. Albert Tréfault, jusqu'à son décès en 1981 ; M. Marcel Moreau, pendant dix-sept ans, et M. Jean Gaugris, en poste depuis le décès de ce dernier. Lors de l'assemblée générale à laquelle participaient douze membres sur la vingtaine d'adhérents, le président n'a pas manqué de rendre hommage à ses deux prédécesseurs et a rappelé que depuis l'assemblée générale de 2018, il peut compter sur l'aide de M. Jean-Pierre Têté, à la trésorerie, et de M. Jean-François Pinon, au secrétariat. Grâce à la compréhension d'une quinzaine de propriétaires fonciers, ce sont quelque quatre cent cinquante hectares sur lesquels les chasseurs peuvent s'adonner à leur plaisir favori, les dimanches et jours fériés, acceptant la limitation des prélèvements autant que l'interdiction de tirer la poule faisane depuis de nombreuses années, pour lui garder son caractère sauvage. L'assemblée a pris la décision d'organiser un repas, samedi 6 avril, afin de fêter ce demi-siècle d'existence de la société.

N.R.

Société de Saint Vincent

L'association de Saint Vincent a fêté son Saint Patron le 20 janvier 2019.

Après la dégustation de la galette au Foyer rural, les sociétaires, accompagnés de la musique et des sympathisants, se rendirent à la cérémonie religieuse officiée par le père Emmanuel.

Après le dépôt d'une gerbe au monument aux morts, tous se dirigèrent vers le restaurant « Chez Babette » pour y déguster un repas en toute convivialité.

St Vincent.

Les Anciens Combattants d'AFN

Du nouveau à l'UNCAFN

MM. Jean-Pierre Pinon et Michel Plault qui, depuis de nombreuses années, tenaient les rênes de l'Union locale des Anciens Combattants en AFN, le premier en tant que président, le second en responsabilité du secrétariat pendant 46 ans et de la trésorerie, ont décidé de passer le relais après la célébration du 100ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.
« A la cantine de l'école, à 10 h, se sont rassemblés les anciens combattants, les pompiers, la musique et les responsables communaux pour manger la galette et préparer le coussin avec les médailles. A 11 h à la messe suivie du défilé, à 12 h, jusqu'au monument aux morts avec dépôt de gerbes (la commune et le Souvenir français). Lecture du message de la Ministre des armées puis rappel des noms des soldats morts pour la France avec honneur à ceux de 1914-1918.
***Remise des médailles :** La Croix du combattant à MM. Gérard Sauget et Dominique Bernier, ainsi que la Croix du Djebel à M. Michel Plault pour ses 46 ans de secrétariat.*
Retour au 15 rue Jean Giraudoux pour un vin d'honneur qui fut très apprécié et une quarantaine de participants ont partagé le repas, lui aussi traditionnel, au restaurant local « Chez Babette » Le Président - M. Pinon.
Dorénavant, et suite à l'assemblée générale du 27 décembre dernier, la présidence sera assurée par M. Daniel Bavouzet ; il sera épaulé par M. René Cuillier au secrétariat et Mme Hélène Pérot à la trésorerie. Le titre de Président d'honneur a été attribué à M. Jean-Pierre Pinon.
Les nouveaux responsables s'attachent pour l'heure à renforcer l'effectif de l'association. Il leur appartient de préparer la commémoration du 8 mai 1945 pour laquelle ils espèrent la participation des représentants des jeunes générations appelés à perpétuer le devoir de mémoire. (Contact : 02.54.39.02.14).

Les Anciens Combattants

Historique des Anciens Combattants d'AFN

Le 29 mai 1972, à l'initiative de M. Francis SAINSON, est constituée la section des Anciens d'AFN de Pellevoisin à la mairie en présence de M. Jacques LEGROS, Président Départemental de l'UNCAFN.

Le bureau se compose de :
Président : M. SAINSON Francis
Secrétaire : M. GAUGRIS André
Trésorier : M. PLAULT Michel
Porte drapeau (à venir) : M. PINAULT Jean

Le 8 avril 1973 a lieu au Monument aux Morts, la remise de drapeau à la section des Anciens d'AFN par M. DEMARNE, Président Départemental, en présence des autorités civiles et militaires, ainsi que nombreux habitants de la commune.
Ensuite, au Foyer Rural, les allocutions des personnalités ont eu lieu et ont été suivies d'un vin d'honneur offert par la municipalité qui clôtura la cérémonie.

M. SAINSON Francis

Retour de l'enfer - Témoignage

Nous avons rendu compte largement dans le dernier numéro d'Infos Plus de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 marquant la fin de la Grande Guerre et l'hommage rendu aux victimes.
Pour bon nombre de nos « poilus », le retour dans les foyers demandait encore de longues semaines . Ce fut le cas par exemple pour Monsieur Albert Tréfault dont le nom reste attaché à notre commune.
Dans son abondante correspondance avec sa famille à Valençay, il décrit les débordements d'enthousiasme et d'espoir des premiers appelés auxquels ont succédé les pleurs, les gémissements, les cris et le silence de la mort. Il y évoque les conditions apocalyptiques que vivaient nos valeureux fantassins.
Né le 13 septembre 1897 dans l'Indre, Albert Tréfault est élève de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Châteauroux lorsqu'éclate la guerre de 14-18. En 1916, il est admis à l'école de sous-officiers de Saint Maixent qu'il quitte quelques mois plus tard avec le grade de Sergent. Le 16 septembre de la même année, il est affecté au 153ème Régiment d'Infanterie de Toul.
Il sera fait prisonnier le 9 mai 1018 et emmené au Camp de Langensalza en Allemagne et y restera du 4 juin au 28 décembre 1918.
Il ne reviendra à Valençay que le 12 janvier 1919 , deux mois d'une vie encore difficile avant de pouvoir retrouver les siens.
Il reprendra l'enseignement, laissant dans les communes où il exercera, Saint Martin de Lamps, Palluau, Le Blanc et Heugnes, un souvenir très fort.
Il passera sa retraite et finira ses jours dans sa maison de Pellevoisin, au 1 avenue de la République.
Ci-dessous la lettre qu'il envoya à ses parents en date du 3 février 1918.

« Bien chers parents,
Hier soir, je recevais votre lettre du 30 et je vous avoue qu'elle m'a bien contenté. Vous devez penser que les 2 petits billets bleus ont été surtout bien accueillis. Je vous en remercie beaucoup, mais réellement ils me faisaient faute étant complètement ruiné et le prêt ne sera touché que lorsque nous aurons quitté ces tranchées.
Depuis 2 jours en effet, je suis revenu en tranchée mais plus à droite que la première fois. Le terrain étant gelé est plus propre qu'avec la boue et les brouillards continuent.
Ce temps de brouillard est bon pour nous car il nous permet de voyager un peu dans le jour et puis les avions ne nous voient pas. Seulement, nous grelottons. Mes pauvres pied sont souvent sans connaissance et avec ça impossible de dormir. Cette fois, je suis protégé du vent car nous sommes 7 sous des tôles et nous nous trouvons heureux d'avoir ce médiocre abri.
Les Boches qui sont sages pour le moment se trouvent à quelques centaines de mètres de nous. Encore 3 jours et nous irons en passer 5 à Verdun (½ repos).
Ma dernière lettre vous disait que j'avais reçu le petit colis. Oui, maman, tu feras bien de faire quelques réserves de tabac (en terme militaire : perlot). Et cette vieille gnole !!J'espère bien y goûter un peu. Un petit flacon fera plaisir à Bébert et à ses copains. Donc ne lambinez (?) pas et soyez sages ! ne buvez pas tout, laissez m'en un peu pour ma perm(!!!!) A propos, les perm ont repris et le mois de février passé mon tour sera proche.
J'espère que cette lettre vous trouvera en bonne santé. »

M. Albert Tréfault avec un groupe de prisonniers (1er en bas à droite)

Le Club de l'Amitié

Un Club du 3ème âge en bonne santé

Créé en 1980, le Club de l'Amitié de Pellevoisin dont l'objectif essentiel est de resserrer le lien social se porte à merveille comme en témoignent le nombre d'adhérents, une cinquantaine, la participation aux activités hebdomadaires, une moyenne supérieure à 25, et à l'assemblée générale, 36 lors de la dernière réunion, cette dernière, il est vrai, suivie d'un repas chez Babette.
Ce fut l'occasion pour Simone Cottaz, la présidente, dans un premier temps de se réjouir de cette situation, puis de détailler le programme de l'année écoulée.
Outre les activités du mardi (travaux manuels) et du jeudi (jeux), on note encore les trois repas au restaurant local, la sortie de juin (La Foulquetière, avec voyage en train de la SABA), le repas dit de Noël au Foyer rural, exceptionnellement déplacé au mois de janvier, les séances cinéma, la participation au Marché de Noël, les concours de belote trimestriels entre les membres du Club et les anniversaires.
Le programme 2019, encore à l'étude, a été esquissé et sera communiqué dès qu'il aura été arrêté définitivement et après avis des membres.
Bonne santé également du côté des finances, l'exercice se terminant avec un excédent de recettes grâce notamment aux subventions départementale et communale.
Suite à élection, le bureau a été légèrement modifié, Mauricette Rémond, en charge de la trésorerie depuis de très nombreuses années au service du Club, cède sa place à Corine Castillo, elle-même remplacée en tant que trésorière adjointe par Martine Sauget.

Nombreux participants au repas du club

Initialement prévu au mois de décembre avec une sortie hors commune (Rouvres les Bois l'an passé), le repas dit de Noël organisé pour les adhérents du Club de l'Amitié a été décalé au mois de janvier et ce pour diverses raisons liées à l'agenda chargé du mois de décembre : repas offert par la commune aux personnes âgées, Marché de Noël, inauguration du Foyer rural suivi de la cérémonie des vœux et pour beaucoup, festivités de Noël et du Premier de l'an.
C'est donc la date du 17 janvier qui a été retenue, décision qui a permis de profiter de la très belle salle du Foyer rural et de ses installations, l'occasion aussi de permettre à Jérôme, notre boucher, et à Mickaël, notre boulanger-pâtissier, de faire preuve de leur savoir-faire.
Une bonne quarantaine de participants se sont donc retrouvés l'espace d'un après-midi ; ils ont pu apprécier le menu qui leur avait été concocté et ce, dans une sympathique ambiance, grâce à quelques joyeux drilles (il n'y a pas d'âge pour s'amuser).

Le Relais des Pas Sages

2019 : C'EST REPARTI POUR LES PAS SAGES !

En 2019, le Relais des Pas Sages continue à faire peau neuve et à proposer des animations variées.

Samedi 27 avril : Pas Sages aux champs

Comme en 2018, l'événement de printemps sera agriculturel et gratuit, en harmonie avec le week-end "De Ferme en ferme" et placé sous le signe du chant.
Une balade commentée et chantée, une exposition, ainsi qu'une visite des ateliers de la Ferme du Relais avec dégustation de produits ouvrira l'après-midi pour le plaisir des yeux, des oreilles et des papilles. La *chorale de Villedieu* nous enchantera à son tour, avant le repas local à prix libre et conscient.
Le Trio Euphrasie reviendra alors pour nous faire voyager au gré de ses chants et participer à son atelier ; la soirée s'achèvera dans une folle ambiance karaoké.

Vendredi 28 & samedi 29 juin : Estivale Pas Sages

Les idées fusent pour faire de cet événement estival un moment inoubliable.

La soirée du vendredi 28 juin sera consacrée, comme chaque année, au bal trad' des Pas Sages. Après l'initiation aux danses trad' avec le groupe *Bàla,* bourrées, polkas, chapeloises et scottishs n'auront plus de secrets pour vous ... Alors les groupes *Youk Trio* et *La Machine* joueront des airs qui vous donneront des fourmis dans les jambes !
L'après-midi du samedi 29 juin verra se succéder jeux extérieurs, olympiades agricoles, atelier cirque, mapping, scène ouverte, concerts ...
Le samedi soir, deux concerts sont à l'affiche : la fanfare *Clownest Orchestra* et le groupe de musiques de l'est *Lasäsal.*
Et bien sûr, buvette et restauration à base de produits locaux de qualité sont là pour vous régaler pendant tout l'événement.

De quoi passer un week-end mémorable !

Notes d'histoire locale

La Tuilerie du bourg de Pellevoisin

Michaël Beigneux et Léonard Cuffez

Prénom et nom du tuilier	Première mention	Dernière mention
Léonard Maligné	1804 (6 novembre)	1816 (30 mars)
Stanislas Leblanc	1828 (11 novembre) Entrée en jouissance	1829 (Départ le 10 novembre)
Henri Malterre	1829 (11 novembre) Entrée en jouissance	1850 (11 mars)
Louis Malterre	1846	1846
François Fourat	1851	1856 (3 juin)
François Fourat (fils du précédent)	1856 (3 juin)	1856 (3 juin)
Pierre Bertin	1861 (1er juin)	1866 (8 juillet)
Jules Chartier	1871 (17 septembre)	1876 (28 décembre)
Jean-Baptiste Legot	1886 (19 juillet	1887 (2 octobre)
Alexandre Sauvaget	1891 (29 mai)	1911 (30 mars)
Paul Sauvaget (Fils du précédent)	1891 (29 mai)	1911 (30 mars)

Figure 3. Liste des tuiliers, ouvriers et locataires à la tuilerie. Cette liste est une compilation d'informations issues de l'état-civil, des listes nominatives de recensement de la population disponibles sur le site internet des archives départementales de l'Indre et d'archives signalées à la fin de l'article.

Le premier tuilier connu est Léonard Maligné (écrit aussi Maligny ou Maligni). Lors de son premier mariage le 12 décembre 1803 avec une veuve du pays, il habite à Argy où il est tuilier. En novembre 1804, à la naissance de la première fille, il demeure dans le bourg. Mais est-il réellement locataire dans la tuilerie du bourg ou continue-t-il à aller travailler à Argy ? Les éléments manquent pour pouvoir y répondre. Il apparaît une dernière fois au début du printemps 1816, où il est qualifié de mouleur, c'est-à-dire qu'il se charge de la confection des produits avant la cuisson. Par la suite, sa trace se perd. Après une dizaine d'années sans aucune mention, un nouveau tuilier apparaît en 1828 en la personne de Stanislas Leblanc, un ouvrier tuilier qui vient du bourg voisin d'Argy. Mais des difficultés l'obligent à se désaisir du bail au bout d'une année seulement au profit du compagnon tuilier Henri Malterre (ou Malter), qui la loue au moins jusqu'en mars 1850. Louis, probablement son fils aîné, prend la suite tandis que son père va s'installer dans sa maison refaite à neuf au Petit Poirier. Mais Louis reste peu de temps. Le successeur est François Fourat, marié avec Marie Malterre. En 1856, il est aidé dans son activité par un de ses fils qui porte le même prénom et en février 1860, un autre de ses fils nommé Jacques, tuilier lui aussi, devient père. En 1866, on retrouve la famille Fourat à la tuilerie de la Chaumette, située sur commune du Tranger. La mort de Jean-Baptiste Sarrazin, propriétaire de la tuilerie en 1860 explique peut-être l'arrivée et la présence de Pierre Bertin l'année suivante et qui va rester au moins jusqu'en 1866. En 1872 et au moins jusqu'en 1876, Jules Chartier tient les lieux. Puis autour de 1886, Jean-Baptiste Legot fait fonctionner seulement quelques années l'usine. Alexandre Sauvaget est indiqué en 1891. En 1896, il est accompagné d'un fils nommé Paul. Hormis l'absence d'Alexandre en 1906, les deux hommes tiennent la tuilerie jusqu'à la mobilisation d'août 1914. Ils sont donc les tuiliers qui comptabilisent la plus longue période de présence sur l'établissement. Paul meurt pendant la Grande Guerre au bois des Buttes à Ville-au-Bois, dans l'Aisne, le 27 avril 1916. Le départ du tuilier sur le front et la mort du dernier locataire marque la fin du fonctionnement de la tuilerie.

Au début du XIXe siècle, le Massif Central est non seulement un vivier de maçons mais aussi de tuiliers. Ces ouvriers migrants quittent leur département d'origine, probablement moins par choix que poussés par la nécessité d'aller chercher fortune ailleurs. Les uns sont travailleurs saisonniers, les autres quittent définitivement leur région natale. Trois d'entre eux viennent s'installer dans le nord-ouest de l'Indre. Léonard Maligné est né en Corrèze, plus précisément à Masseret, dans le nord de ce département. Les deux autres sont creusois : Henri Malterre et de François Fourat, beaux-frères au moins depuis 1828. Le premier est natif des environs d'Aubusson, le second de Felletin.

En revanche, la deuxième moitié du siècle se caractérise par un recrutement et une embauche de tuiliers qui sont tous

issus de la région. Ceux qui se sont formés avec la génération précédente composée au moins en partie de tuiliers migrants sont désormais autonomes et le vivier d'ouvriers est suffisant pour faire fonctionner tous les établissements de la région. Pierre Bertin vient de Francillon, Jules Chartier de Valençay, Jean-Baptiste Legot de Loches. Enfin, Alexandre Sauvaget est né aux Barreaux, c'est à dire à quelques centaines de mètres de l'usine, tandis que son fils Paul est natif de la commune voisine de Villegouin.

Il n'est pas rare qu'un tuilier soit ouvrier dans plusieurs tuileries au cours de sa vie professionnelle. Bien entendu, les quelques exemples qui suivent ne donnent qu'un minimum de lieux d'exercice de leur métier et il est fort probable qu'ils ont pu travailler dans plus de trois ou quatre d'entre elles. Henri Malterre a un parcours exemplaire à cet égard. Il est né en juillet 1802 à Saint-Marc-à-Frongier, à quelques kilomètres d'Aubusson, dans la Creuse. Lorsqu'il se marie à Levroux en août 1828, il exerce à la tuilerie de Montplaisir à Levroux, le long de la route de Valençay. Il y travaille avec son beau-frère, avant de rejoindre la tuilerie qui nous intéresse en 1829 ou le courant de l'année suivante. Il la quitte entre 1842 et 1846 pour laisser la place à son fils Louis, bien qu'il continue à payer le loyer. Il travaille encore quelque temps, notamment à celle de la Rabaudière à Paulnay autour de l'année 1851. Il meurt en novembre 1857 au Petit Poirier à Pellevoisin. Son frère Jacques Malterre, malgré que son domicile soit ordinairement à Aubusson dans la Creuse, meurt chez son frère le vingt-neuf juin 1841. Mais l'acte de l'état-civil ne précise pas s'il se trouvait à Pellevoisin pour épauler son frère à la tuilerie. Quant au beau-frère François Fourat, lui aussi passe à la tuilerie de Montplaisir, à celle de Pellevoisin et termine les dernières années de sa vie à celle de la Chaumette, sur la commune du Tranger, où il meurt en octobre 1867. Les deux tuiliers suivants sont repérés dans quatre tuileries au cours de leur vie professionnelle. Pierre Bertin, tantôt journalier employé à la journée, tantôt tuilier, vit à Levroux et travaille à la tuilerie de Montplaisir gérée par la famille Chartier autour de 1856, à Pellevoisin vers les années 1860. Il rejoint ensuite une tuilerie vers les Hervaux à Buzançais entre 1869 et 1872, puis celle de Saint-Pierre-de-Lamps où il exerce au moins de 1873 à 1891. Quant à Sylvain Legot, il est tuilier à celle du Coudray à Loché en Indre-et-Loire au moins entre 1874 et 1876. En 1886 et 1887, il est à Pellevoisin. Il est de retour en Indre-et-Loire au moins de 1891 et 1894, plus précisément à celle de l'Île Auger à Chambourg-sur-Indre, Puis, en 1900, il travaille dans une tuilerie à Joué-lès-Tours. Il termine sa vie à Montlouis-sur-Loire où il est épicier. Dans tous les cas, il n'est pas possible d'affirmer qu'ils y sont simples ouvriers ou locataires.

Les tuiliers résident le plus souvent sur place et leur nombre est variable, en fonction des saisons. S'ils travaillent toujours seuls vers la fin de l'automne, ce n'est pas le cas pendant la belle saison. Les premières statistiques industrielles des années 1810 indiquent que « les ouvriers sont dans le chef-lieu, ils travaillent pendant 8 mois ». Le nombre moyen d'ouvriers est de quatre, avec une moyenne de deux cent journées payées chaque année pour chacun d'entre eux. Grâce aux listes nominatives de recensement, il est possible d'observer la composition de l'équipe en fonction des saisons, tout en sachant qu'il est impossible de prendre en compte les ouvriers qui ne vivent pas sur place. Les listes dont les dates de rédaction sont mentionnées sont au nombre de douze et pour dix d'entre elles majoritairement rédigées entre mars et juillet. Les deux dernières, de 1841 et 1876, sont datées de la fin de l'année civile, époque à laquelle aucun ouvrier n'est présent avec la famille de l'exploitant. Le reste du temps, les effectifs varient de un à deux ouvriers, en plus du tuilier qui conduit l'établissement. Certaines personnes qui composent le foyer sont présentées soit comme ouvriers, soit comme domestiques et il arrive que l'un et l'autre se côtoient sous le même toit comme en 1851. Il est difficile de définir à quoi correspond cette différence de statut. Le domestique est-il seulement employé à la fabrication ou à des tâches annexes, notamment en participant à la bonne marche de l'exploitation qui est non seulement une fabrique de tuiles mais aussi une ferme, avec un peu de production céréalière, viticole et animale ? Une seule fois, le recensement de juillet 1866 indique également la présence de deux ouvriers compagnons de treize et vingt-cinq ans, c'est à dire des apprentis.

Les tuiliers ne dédaignent pas d'employer des enfants de moins de seize ans. En juin 1848, deux hommes et un enfant de moins de seize ans s'activent dans la tuilerie. A Préaux, au même moment, les effectifs sont plus importants : deux hommes, deux femmes et un autre enfant de moins de seize ans. En 1858, elle emploie six ouvriers, preuve que des besoins pressants pour la construction se font sentir. Le salaire est généralement journalier et ne varie pas dans la première moitié du XIXe siècle. Il est de un franc cinquante pour un homme en 1811 et en 1848. Quant à l'enfant de moins de seize ans, il touche à cette même date un franc par jour, tandis que son camarade de Préaux ne touche que soixante-quinze centimes. Par la suite, le salaire journalier augmente régulièrement. En 1886, il est de quatre à cinq francs pour chacun des deux ouvriers, qui travaillent en moyenne une douzaine d'heures par jour.

Des productions diversifiées.

Comme dans la plupart de ces établissements, la production est variée et de quatre types principaux : tuiles, briques, carreaux et chaux.
Les tuiles et les tuiles faîtières (appelées aussi festeaux ou festaux) sont attestées sur de nombreuses habitations à partir de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Cependant, comme celles-ci sont plus lourdes que les bardeaux, planche de chêne ou de châtaigner d'une taille qui avoisine un pied de longueur (ou 32,4 centimètres) et un demi-

pied de largeur, il est courant d'avoir des couvertures mixtes car le poids plus lourd des tuiles oblige les paysans à renforcer ou à reprendre totalement les charpentes. Après les années 1810, les maisons couvertes de tuiles et bardeaux disparaissent progressivement au profit de la tuile seule. Le mouvement s'accélère après les années 1830 lorsque les premières agences d'assurances incitent leurs assurés à protéger les maisons des incendies en abandonnant les toitures végétales.
Les briques, utilisées essentiellement pour le montage des voûtes des fours à pain ou des conduits extérieurs et souches de cheminées, se développent sur les habitations après les années 1850. Au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, les tuiliers prennent l'habitude d'identifier les briques qu'ils fabriquent par l'apposition d'une marque distinctive sur l'une des faces (voir la figure 2).
Les carreaux de terre cuite, à ne pas confondre avec la tomette typiquement provençale, sont couramment de deux formats principaux à la fin du XVIIIe siècle : six pouces (seize centimètres deux de côté) ou huit pouces (vingt-et-un centimètres six). Ils remplacent progressivement les intérieurs pavés ou de terre battue des maisons. Ces deux formats restent encore en vigueur au siècle suivant. Les seuls carreaux de la tuilerie de Pellevoisin retrouvés sont du format d'environ six pouces.

Une activité annexe : la chaufournerie.

Le tuilier est souvent un peu chaufournier car la préparation de la chaux s'effectue dans le même four qui sert à cuire les tuiles. Les enquêtes de l'administration préfectorale de 1813 et de 1848 permettent d'apporter quelques détails sur cette activité. La quantité annuelle de pierre calcaire nécessaire pour la calcination est d'une cinquantaine de mètres cubes dans la première moitié du XIXe siècle. Quant au prix, il diminue régulièrement : le poinçon (environ deux hectolitres et demi) vaut quatre francs cinquante vers 1813, quatre francs en 1848. A cette date, elle est extraite dans une carrière indéterminée située sur la commune voisine d'Argy.
La calcination du calcaire s'effectue vers neuf-cent à mille degrés. La production annuelle avoisine trois-cent-soixante hectolitres en 1813 et deux-cent-cinquante hectolitres en 1848 (ou cent poinçons). La multiplication des chaufourneries et la concurrence qui en découle oblige probablement nos tuiliers à tirer les prix de vente vers le bas. Que ce soit sous le Premier Empire ou au milieu du XIXe siècle, cette activité reste marginale. La fabrication de la chaux pour l'amendement des sols et plus vraisemblablement pour la préparation des mortiers dans les constructions représente un peu moins de vingt pour cent du chiffre d'affaires à la fin du Premier Empire.

Le comte de Gourcy, découvrant cette partie du Berry vers les années 1850, signale qu'un propriétaire proche d'Ecueillé lui a expliqué « qu'on trouvait de la bonne pierre à chaux grasse aussi bien à Écueillé qu'à Pellevoisin ». C'est aussi le moment où le secteur vers le Gardon-Frit est encore une plaine couverte « d'environ huit ou dix mille hectares de bruyères, qu'on commence à défricher activement depuis quelques années, les communes auxquelles elles appartiennent ont compris, qu'il était préférable de les vendre 200 à 300 fr. l'hectare, au lieu de les conserver, sans en tirer un bon parti. On aperçoit effectivement dans différentes directions de cet immense plaine, des toitures en tuiles rouges, qui annoncent de nouvelles constructions ». Ces éléments, ainsi que la création de deux tuileries à Ecueillé au même moment, prouvent que l'industrie tuilière et la chaufournerie sont prospères à ce moment-là.

Une statistique de 1886 mentionne que la chaux fabriquée à Préaux est jugée de bonne qualité et que cette activité est dynamique. Sans grand risque d'erreur, il est probable que cette observation soit valable également pour Pellevoisin.

Une tuilerie rurale à la production et aux profits limités.

La fabrication s'étale pendant la bonne saison, entre le printemps et l'automne et généralement sur une durée de sept à huit mois. En 1848, l'argile propre à fabriquer les produits est recueillie dans une carrière située à Argy. Quant aux livraisons des pièces fabriquées, elles s'étalent de mai-juin à novembre. Pendant l'intervalle, le nombre de fournées est de six (chiffre de 1811 et 1813). En fonction du nombre de pièces produites annuellement, la capacité de stockage du four est d'environ vingt-mille pièces à chaque cuisson. Autant dire que le savoir faire de l'artisan joue pour beaucoup, qu'il s'agisse de l'enfournement des pièces ou de la bonne qualité de la cuisson qui permet de limiter le nombre de pièces défectueuses. La fabrication accomplie, le tuilier peut, dans certaines circonstances, effectuer le transport. Pour les nombreux charrois, Henri Malterre utilise en 1848 trois équidés, contrairement à son collègue de Préaux qui préfère deux paires de bœufs et un équidé.
Les enquêteurs utilisent indistinctement le terme de pièce pour parler des tuiles, briques et carreaux et le relevé de quelques chiffres montre que la production annuelle stagne dans la première moitié du siècle. Elle est d'environ cent-vingt-mille en 1811 et 1813. En 1848, la production est plus faible d'un tiers qu'à la tuilerie de Préaux, environ cent-mille, qui se vendent généralement à la centaine ou au millier.

Le prix des produits augmente régulièrement sous le Premier Empire et il diminue au milieu du siècle, peut-être en raison d'une concurrence plus forte (douze à treize francs en 1801, vingt cinq francs en 1813 et seize francs en 1848). Vers 1801, les ventes se font essentiellement vers le bourg voisin d'Ecueillé. En 1858, la fabrication est jugée très bonne tandis que la production augmente. Il s'agit surtout à ce moment-là de répondre à des commandes plus nombreuses, notamment pour les communes qui commencent à s'équiper de nouvelles constructions comme des écoles ou

des mairies.

Seule l'enquête de 1813 permet de saisir, pour une fournée, le rapport entre le prix de revient et le prix de vente des objets finis. De plus, le commissaire chargé de l'enquête ne manque pas de préciser : « on observe que généralement les thuileries construites dans les communes rurales sont presque toutes bâties auprès des bois et proche les terres propres à la tuile et dont le sable n'est pas éloigné. Pour celles au contraire bâties dans les faubourgs des villes, on est obligé d'aller chercher le bois, la terre et le sable très loin, ce qui augmente les frais d'exploitation. Comme il existe des thuileries qui ne cuisent pas plus de vingt cinq milliers de marchandises et que d'autres, au contraire, cuisent jusqu'à 30 milliers, il faut dans l'un ou l'autre cas plus ou moins de bois, de terre et de sable. » Le tuilier doit prévoir une trentaine de stères de bois à chaque cuisson pour un coût total de cent-quatre-vingt francs, environ huit mètres cubes de terre (quarante francs), une voiture de sable (sept francs) et deux toises de pierres ou environ quatre mètres cubes (vingt-deux francs), provenant de lieux indéterminés de la commune. L'investissement est donc de deux-cent-quarante-neuf francs, à quoi il faut ajouter le salaire des quatre ouvriers pendant environ deux-cent journées (mille-deux-cent francs). Avec une démonstration basée sur trois-cent francs de salaire par ouvrier, la fournée coûte globalement quatre-cent-quarante-neuf francs. La prix de vente est de six-cent-vingt francs (cinq-cent francs pour les briques et cent-vingt francs pour la chaux). Le bénéfice, de l'ordre de cent-soixante-et-onze francs, correspond à un gain d'environ vingt-sept pour cent par rapport aux dépenses. Cependant, le rédacteur ajoute que ce bénéfice n'est qu'une estimation haute puisqu'il faut encore payer dans certains cas le loyer s'il y a lieu et généralement tous les frais annexes comme l'achat ou la nourriture des chevaux. Ces prix indicatifs donnent finalement de cette activité une image plutôt sombre, valable pour une seule année. C'est pourquoi ils ne permettent pas de rendre compte de l'évolution des gains accumulés par les différents tuiliers au cours du temps.

Sans surprise, la clientèle est majoritairement locale. Après la mort de Jean-Baptiste Louis, l'inventaire après décès très complet de juin 1871 laisse apparaître une liste de trente-trois clients qui sont encore redevables envers la veuve et les héritiers pour « fournitures de tuilerie ». Cela va de quelques francs à près de deux-cent francs, pour une majorité de clients habitant à proximité et dont la localisation est précisée : dix-huit sont de Pellevoisin, neuf des villages alentour comme Villegouin, Jeu-Maloches, Heugnes, Ménétréols-sous-le Landais ou Ecueillé. Un client habite à Nouans en Indre-et-Loire, deux autres à Levroux et à Châtillon. M. Pestel est le plus éloigné puisqu'il habite Châteauroux. Des clients passent régulièrement commandes comme M. Camail, qui est un maçon résidant au Mée ou M. Gilles, un plâtrier d'Ecueillé. De l'argent est également dû à des marchands de bois dont M. Molusson de Jeu-Maloches ou M. Louis à Châteauroux pour environ deux-cent francs chacun. La veuve doit également de l'argent à M. Lancelot, marchand de chevaux à Ecueillé, mais la teneur de la dette n'est pas précisée.

Conclusion.

Les tuiliers de Pellevoisin, contrairement à leur homologues de Préaux ou d'Ecueillé, ne sont pas propriétaires de leur outil de production. Malgré cela, il leur arrive d'employer occasionnellement des ouvriers. Enfin, comme bon nombre de petites tuileries du même type, les raisons de l'abandon sont simples : l'arrivée du chemin de fer à Pellevoisin en 1902 renforce la concurrence déjà très forte des gros établissements comme ceux de Vierzon tandis qu'une raréfaction des débouchés proches se fait sentir.

Une classe de l'école de Pellevoisin en 1904

Combien de ces enfants ont-ils participé à la Grande Guerre ?

Combien en sont-ils revenus ?

Et si l'on parlait du jardin d'agrément et potager

Travaux au jardin d'agrément

Plantations de Camélias : La plantation des camélias se fait au printemps, en terre acide de préférence. Pour un meilleur résultat, ouverture d'une fosse d'environ 0,60 sur 0,60. Effectuer un mélange de terre de bruyère avec votre terre. Planter votre camélia, arroser et pailler.

Voici quelques variétés de camélias rares.

- Camélia sinensis Théier : floraison abondante de petites fleurs blanches au cœur jaune.
- Camélia japonicum Kerguelen : Camélia magnifique au son feuillage panaché (vert foncé, crème à blanc et vert clair)
- Camélia amplexicaulis : camélia tropical, fleurs rouge-framboise à étamines or, feuilles immenses et surtout pour ses pousses très décoratives rouge brillant, non rustique et facile à cultiver en pot.
- Camélia crapnelliana : très rare camélia originaire de la région de Hong-Kong, recherché pour ses longues feuilles.

Taille des rosiers remontants : La taille s'effectue au printemps.

Pourquoi tailler les rosiers au printemps ? Quel que soit le type de rosiers à tailler, il n'y a qu'une seule règle à retenir : éviter les jours de gel. La période idéale à la taille des rosiers se situe au printemps. Les rosiers encore au repos et ayant longuement traversé l'hiver sont plus aptes à recevoir ce type d'entretien. Tailler ses rosiers au printemps permettra de garantir des floraisons plus foisonnantes.

Travaux au potager

Semer au mois d'avril : sous serre : courgettes, courges, potirons, concombres, salades, fenouils, oseilles, céleris, salsifis, tomates, etc…

en pleine terre : betteraves, carottes, choux-fleurs, laitues, oignons, pois, etc..

Semer au mois de mai en pleine terre : basilic, panais, maïs, haricots, etc.. Buttez vos pommes de terre.

Pour effectuer moins d'arrosages, pensez à pailler vos légumes. Les vers de terre sous la pailles feront le binage à votre place, et surtout cultivez Bio.

Proverbes du jardinier

Mois d'avril : Mois d'avril, mois d'abîmes. Quand avril commence trop doux, il finit le pire de tous. Fleur d'avril ne tient qu'à un fil

Mois de mai : Mai sans roses rend l'âme morose. Rosée de mai verdit les prés. En mai, fait ce qu'il te plaît. A la Pentecôte, fraises en boutons.

Mois de juin : Terre humide de juin fait chagrin. Juin froid et pluvieux, tout l'an sera grincheux. Juin bien fleuri, vrai paradis.

Peut-on se fier aux Dictons et Proverbes ?

Il y a certainement toujours une pointe de vérité dans ces adages issus de la tradition populaire, et bien souvent le fruit d'une longue observation de la nature.

M. Tessier Francis

Page pratique

MEMENTO PERMANENCES

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00
- Samedi de 9 h 00 à 12 h 00
- ☎ 02.54.39.00.68 🖷 02.54.39.00.66

Courriel : pellevoisin@wanadoo.fr
Mairie fermée l'après-midi du 25/04/2019.
M. SAUGET Gérard, Maire, reçoit sur rendez-vous .

Garderie périscolaire : 02.54.39.01.63

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22
E-mail : mediatheque.pellevoisin@orange.fr

- Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
- Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé 02.54.40.59.10
E-mail : mediatheque.ecueille@orange.fr
Mardi et vendredi de 15 h - 18 h
Mercredi de 10 h - 12 h et 15 h - 18 h
Samedi de 9 h - 12 h

Mission Locale Jeunes : 02.54.07.70.00.

URGENCES :

SAUR	0587231000
Pompiers	18
Gendarmerie	17
SAMU	15
Accueil sans abri	115

Brigade de gendarmerie Écueillé
Accueil le lundi de 14 h à 19 h et le samedi de 8 h à 12 h
Pour toute urgence, composer le **17**

Transport de car l'Aile Bleue :
Livrets en Mairie.
Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

Réunions du Conseil Municipal :
Voir en Mairie

Volailler :
Pour tous renseignements 02.47.92.17.80

Marché :

- Tous les mardis de 10 h 00 à 12 h 30

Ramassage des ordures ménagères :

- Tous les jeudis matin

Bureau Familles Rurales : 02.54.39.09.27
Permanences :
- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h.

Conciliateur de Justice :

- le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE
Horaires : du lundi au samedi 9h - 11h20.
Dernière levée du courrier à 15 h 00.

Horaires de la déchetterie :

- lundi 9 h à 12 h,
- vendredi et samedi 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Permanences sociales :

- Une assistante sociale de la DPDS , prendre RDV au 02.54.00.18.99.
- MSA, s'adresser à Valençay au 02.54.29.46.91

Trésorerie de Chatillon sur Indre :
Adresse / 3 rue Maurice-Davaillon
BP 34
36700 Châtillon-sur-Indre
Horaires d'ouverture
Le Mardi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 15h30
Le Mercredi : de 09h00 à 12h00
Le Jeudi : de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 15h30
Le Vendredi : de 09h00 à 12h00

État civil

Décès:

Le 16/12/2018 : Mme HAMELIN Marcelle
Le 09/01/2019 : Mme DESSARD Jacqueline
Le 26/01/2019 : Mme CRECHET Simone
Le 28/01/2019 : M. RUELLÉ Michel
Le 25/02/2019 : Mme BERTHON Jacqueline
Le 28/02/2019 : Mme TABARIÈS Rose
Le 17/03/2019 : M. GRONDIN Antoine
Le 02/04/2019 : M. JOULIN Gaston

Dates à retenir

	Dates	PELLEVOISIN	CHEZ NOS VOISINS
AVRIL	**Dimanche 21**		PREAUX - Courses Cyclistes
	Lundi 22		ECUEILLE - Train des « Œufs » sur réservation - Gare d'Ecueillé
	Samedi 27	Relais des Pas Sages - « Pas Sages au champs »	ECUEILLE - Audition des élèves de l'école de musique
	Dimanche 28		PREAUX - Brocante
MAI	**Mercredi 1er**	Ouverture de la Pêche - Etang communal	ECUEILLE - PREAUX Ouverture de la Pêche - Etang communal
	Samedi 4		GEHEE - Marche du hareng et dîner
	Samedi 11		ECUEILLE - Soirée musicale
	Vendredi 24	Randonnée pédestre semi-nocturne	
	Dimanche 26	ELECTIONS EUROPEENNES	ELECTIONS EUROPEENNES
JUIN	**Dimanche 2**		**ECUEILLE** - Rencontre de chorales Profession de foi et 1ère communion **JEU-MALOCHES** - Foire, randonnée pédestre & VTT **PREAUX -** Les artistes dans la rue et les artisans **SELLES/NAHON** - Moto Cross
	Mardi 4		**ECUEILLE** - Chorale des collèges
	Vendredi 7	Fête de l'école	
	Samedi 8		**ECUEILLE** - Saint Barnabé et marché fermier
	Dimanche 9		**ECUEILLE** - Brocante & fête foraine
	Lundi 10		**HEUGNES** - Foire de Pentecôte
	Vendredi 14		**ECUEILLE** - Spectacle de danse contemporaine
	Vendredi 21	Fête de la Musique	
	Samedi 22		**ECUEILLE** - Exposition d'Art + Course cycliste
	Mardi 25 au 7/07		**ECUEILLE** - Tournoi de tennis
	Vendredi 28	28 et 28/06 - Estivale Pas Sage - Relais des Pas Sages	**ECUEILLE** - Fête de l'école Rabelais

Calendrier des randonnées

Randonnées pédestres & *VTT*

Dates	Lieux	Parcours	Inscriptions/Départs
22/04/2019	Sainte-Gemme - Salle des Fêtes	9 - 14 - 18 - 21 km	7 h 30 - 9h 00
28/04/2019	Veuil - Journée de la Nature ***VTT - Belle étoile Châteauroux - Bld de la Valla***	9 - 13 - 18 km ***48 - 73 - 90 km***	7 h 30 - 9 h ***8 h - 8 h 30 - 9 h***
01/05/2019	***VTT - Le Poinçonnet - Ecole Jacques Prévert***	***40 - 65 - 90 km***	***7 h 45 - 8 h 30 - 9 h***
05/05/2019	Etoile Châteauroux - Stade de l'Etoile	10 - 14 - 19 km	7 h 30 - 9 h 00
08/05/2019	Le Poinçonnet - Ecole Jacques Prévert	9-12-15-18-21-24 km	7 h 30 - 9 h 00
12/05/2019	Malicornay - Salle des fêtes	9 - 14 - 18 km	7 h 30 - 9 h 00
17/05/2019	ACBB Issoudun - Rando de la Tour Blanche	8 - 14 km	18 h 30
19/05/2019	US St Denis de Jouhet - Salle des fêtes CC Luçay-Le-Mâle - Gymnase ***VTT - ASQM Châteauroux - Moulin de la Valla***	8 -11 - 14 - 17,5 km 10 - 13 - 18 km ***40 - 64 - 90 km***	7 h 30 - 9 h 00 7 h 45 - 9 h 00 ***7 h 45 - 8 h 30 - 9 h***
24/05/2019	Amicale des Randonneurs de Vineuil - Gare Pellevoisin - La Ferme « Le Relais »	8 - 12 km 10 km	18 h 30 19 h 30 - 20 h 00
26/05/2019	Cuzion - Place de l'église Heugnes - Maison des associations (Gare)	7 - 13 - 18 km 10 - 14 - 16 - 19 km	7 h 30 - 9 h 00 7 h 30 - 9 h 00
30/05/2019	Saint Lactencin - Salle des Fêtes	11 - 15 - 21 km	7 h 30 - 9 h 00
02/06/2019	Jeu Maloches - Place de l'église Sarzay - Salle polyvalente ***VTT - Montierchaume cyclo - Foyer rural***	9 - 11 - 13 - 15 -17 km 10 - 15 - 18 km ***33 - 42 - 63 - 93 km***	7 h 30 - 9 h 00 7 h 30 - 9 h 00 ***8 h - 8 h 30 - 9 h***
07/06/2019	Le Poinçonnet - Parking Asphodèle	9 - 12 km	18 h 30 - 19 h 00
09/06/2019	Déols - Ecole Paul Langevin Pouligny Notre Dame - Centre socio culturel	11 - 15 - 19 km 11 - 13 - 15 - 18 - 20 km	7 h 30 - 9 h 00 7 h 30 - 9 h 00
16/06/2019	Lys Saint Georges - Salle des Fêtes ***VTT - ACM Déols - Salle Régina***	7 - 12 - 15 - 20 km ***40 - 60 - 75 - 90 km***	7 h 00 - 9 h 00 ***8 h - 8 h 30***
23/06/2019	Villegouin - Salle des Fêtes ***VTT - CC Harry's Châteauroux - Moulin de la Valla***	11 - 15 - 18 km ***25 - 45 - 65 - 90 km***	7 h 30 - 9 h 00 ***8 h - 8 h 30 - 8 h 45 - 9 h***
07/07/2019	Pommiers - Salle polyvalente	10 - 15 - 19 km	7 h 30 - 9 h 00

Collecte et pré-collecte des ordures ménagères

Semaine	Jours fériés	pré-collecte	collecte
17	Lundi de Pâques	25/04/19	26/04/19
18	Fête du Travail	02/05/19	03/05/19
19	8 mai	09/05/19	09/05/19
22	Ascencion	29/05/19	31/05/19
24	Lundi de Pentecôte	13/06/19	14/06/19

Pellevoisin d'hier

et d'aujourd'hui

Hier

Aujourd'hui

OFFRES D'EMPLOIS

La maroquinerie Rioland recrute, **s'adresser à Pôle Emploi**.

L'entreprise Rioland, basé dans l'Indre à Vicq-Sur-Nahon (Région Centre - Val De Loire) va augmenter son effectif de 30 employés, principalement des opérateurs en **maroquinerie** pour la fabrication de divers articles de luxe.

La société a déjà embauché plus de 150 salariés en deux ans afin de faire face à une demande grandissante des marques françaises de maroquinerie de luxe. La **maroquinerie Rioland**, c'est 4 sites de production, 350 salariés et plus de 10 500 000 euros de chiffre d'affaire en 2016.

CORRESPONDANT
NOUVELLE –REPUBLIQUE

N'hésitez pas à contacter le correspondant de la Nouvelle République, **Thierry Maquin,**
tél/fax : 02.54.26.16.09 ou 06.80.89.27.10.
Par Mail : maquint@orange.fr.

CORRESPONDANTE
LA RENAISSANCE LOCHOISE

N'hésitez pas à contacter la correspondante de la Renaissance Lochoise, **Josiane Augis**
Tél: 06.41.90.10.38.
Par Mail : josiane.augis@gmail.com

Ministère de la Justice
Journée nationale de l'accès au droit
24 MAI
Connaître et exercer vos droits et devoirs

l'accès au droit
#AccèsAuDroit
un lien direct entre l'usager et la justice
Ces lieux permettent gratuitement à tous les usagers, quels que soient leur âge, domicile, sexe, niveau de revenu, nationalité, de connaître leurs droits et obligations et de pouvoir les mettre en œuvre.
101
Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD)
Justice, préfectures, conseils départementaux, mairies, professionnels du droit, associations
Ces structures partenariales animent une politique départementale et impulsent des actions pour favoriser l'accès au droit
147
Maisons de Justice et du Droit (MJD)
Elles traitent de la petite délinquance, favorisent le règlement amiable des conflits et aident chacun à être informé sur ses droits et obligations.
1 500
Points et Relais d'Accès au Droit (PAD, RAD)
Ils peuvent accueillir des permanences de professionnels du droit, du secteur associatif, des délégués du Défenseur des droits, des conciliateurs,...
Ministère de la Justice

CDAD 36
CDAD 36
Accès au droit
Possibilité de rencontrer gratuitement* un professionnel du droit (avocat, huissier, notaire)
Information et orientation juridique gratuites
02-54-60-35-16
06-31-80-75-29
Site internet : www.cdad36.fr
Mail : cdad-indre@justice.fr
Permanences Extérieures
Mairies : La Châtre, Buzançais, Valençay, Argenton sur Creuse
Sous préfectures : Le Blanc, Issoudun
Tribunal de Grande Instance de CHATEAUROUX
Place Lucien Germereau
* sous condition de ressources mensuelles (1300 € pour une personne seule, 1950 € pour un couple même non marié, sommes majorées de 150 € par enfant à charge)
Justificatifs : dernier avis d'imposition et deux derniers bulletins de salaire